



Utilisation des procédures alternatives

Aide-mémoire QR-facture

Version 1.0, valable à partir du 20 mai 2022

Historique des révisions

L'ensemble des modifications réalisées dans ce manuel est répertorié ci-dessous avec la mention de la version, la date de modification, une brève description de la modification et la mention du chapitre concerné.

Version	Date	Descriptions des modifications	Chapitre
1.0	20.05.2022	Première édition	Tous

Tableau 1: *Historique des révisions*

Nous vous prions d'adresser toutes vos suggestions, corrections et propositions d'amélioration de ce document exclusivement à:

SIX Group SA

Hardturmstrasse 201

CH-8005 Zurich

E-mail: support.billing-payments@six-group.com

www.six-group.com

Remarques générales

SIX Group SA et les sociétés du groupe («**SIX**») se réservent le droit de modifier ce document si nécessaire et à tout moment sans notification préalable.

Tous les droits sont réservés pour ce document, y compris en ce qui concerne la reproduction photomécanique, le stockage sur support électronique et la traduction en langues étrangères.

Malgré le soin apporté à l'élaboration de ce document, il nous est impossible d'exclure totalement d'éventuelles erreurs et inexactitudes. SIX décline toute responsabilité, qu'elle soit juridique ou autre, pour les erreurs contenues dans ce document et leurs conséquences.

Pour améliorer la lisibilité, l'utilisation des formes masculines et féminines du langage est évitée dans la mesure du possible. Toutes les désignations personnelles doivent être considérées comme neutres en termes de genre.

Les commentaires et questions à propos de ce document peuvent être envoyés à l'institut financier concerné ou à SIX à l'adresse support.billing-payments@six-group.com.

Table des matières

Historique des révisions	2
Remarques générales	3
Table des matières	4
Index des tableaux	5
Index des illustrations	6
1 Introduction	7
1.1 Objet	7
1.2 Champ d'application	7
1.3 Souveraineté de modification	7
1.4 Gestion des versions	7
1.5 Documents de référence	8
2 Procédures alternatives	9
2.1 Définition	9
2.2 Polices et tailles de caractères	9
2.3 Exemple: champs de données du Swiss QR Code et visualisation sur la QR-facture	9

Index des tableaux

Tableau 1:	Historique des révisions.....	2
Tableau 2:	Documents de référence	8
Tableau 3:	Liens vers les documents de référence sur Internet	8
Tableau 4:	Exemple des données pour le Swiss QR Code	10

Index des illustrations

Illustration 1: QR-facture avec procédure alternative eBill (schématique, non à l'échelle) 11

1 Introduction

Le présent document s'adresse avant tout aux émetteurs de factures, aux partenaires réseau, logiciel et autres prestataires de services dans le trafic des paiements suisse, qui veulent émettre des QR-factures et proposer également des procédures de paiement alternatives aux destinataires de factures.

La version actuellement en vigueur du présent document est disponible sur www.paymentstandards.ch.

1.1 Objet

Le présent document doit être considéré comme un complément aux Implementation Guidelines suisses pour QR-facture, au Style Guide QR-facture et au Scénario d'introduction. Il y est décrit comment les champs «Procédures alternatives» de la QR-facture doivent être remplis et imprimés.

1.2 Champ d'application

Vous trouverez généralement des informations détaillées sur la QR-facture dans les documents de référence mentionnés ci-dessus. Les indications pertinentes pour la QR-facture, qui s'y trouvent, ne seront répétées ici que dans la mesure où cela est nécessaire pour la compréhension du thème présenté.

1.3 Souveraineté de modification

Le document «Procédures alternatives» est considéré comme un outil pour la mise en place de la QR-facture ou de ses fonctionnalités. Il est soumis aux éventuelles modifications réalisées par SIX. Les modifications et compléments futurs sont effectués par SIX, qui se réserve expressément le droit de changer, compléter ou supprimer intégralement ou partiellement ces informations.

SIX Group SA et les sociétés du groupe («SIX») déclinent toute responsabilité quant à l'exactitude et à l'exhaustivité des informations mises à disposition. De même, SIX ne prend en charge aucune activité de conseil en relation avec les fonctionnalités spécifiques de systèmes pour l'utilisation de la QR-facture, ne met à disposition aucune fonction de contrôle de procédures techniques et n'assume aucune garantie ou responsabilité concernant la mise en œuvre concrète de la standardisation par voie mécanique ou par une technique basée sur une procédure ni concernant des solutions visant à utiliser et à traiter des QR-factures.

SIX met différents moyens auxiliaires à disposition sans engagement. Pour en savoir plus à ce sujet, rendez-vous sur www.paymentstandards.ch.

1.4 Gestion des versions

Les versions principales ont le compteur de versions à la première place. (Version 1.0; version 2.0). Les versions principales peuvent influencer la structure des données ou le contenu et nécessitent généralement des ajustements techniques.

Les sous-versions (version 1.1; version 1.11) ne nécessitent généralement pas d'ajustements techniques.

1.5 Documents de référence

Les documents suivants contiennent des spécifications techniques et de présentation pour la QR-facture ainsi que pour les paiements effectués sur la base d'une QR-facture:

Schéma	Document	Source
QR-facture	Implementation Guidelines pour QR-facture: spécifications techniques et spécialisées de la section paiement avec Swiss QR Code et récépissé.	SIX
QR-facture	Style Guide QR-facture: prescriptions et recommandations de présentation pour la section paiement avec Swiss QR Code et pour le récépissé, avec exemples.	SIX
QR-facture	Scénarios d'introduction sur la QR-facture: les scénarios incluront les cas d'utilisation, listes de contrôle, scénarios de test et exemples de la section paiement pour vous aider dans l'introduction de la QR-facture.	SIX
Procédure alternative eBill	Spécification pour l'utilisation de la procédure alternative eBill dans le Swiss QR Code: la spécification doit s'entendre comme complément aux Implementation Guidelines suisses pour QR-facture. Vous trouverez plus de détails dans la « Spécification pour l'utilisation de la procédure alternative eBill dans le Swiss QR Code ».	SIX
Procédure alternative TWINT	Vous trouverez plus de détails sur la procédure alternative avec TWINT sous « Encaisser des QR-factures Swiss avec TWINT ».	TWINT
Règles de traitement	Règles de traitement QR-facture (Business Rules)	SIX

Tableau 2: Documents de référence

Le non-respect des spécifications pour QR-facture peut avoir les conséquences suivantes:

- Des paiements effectués par le payeur ou son établissement financier ne peuvent être saisis.
- Des paiements effectués par le payeur ou son établissement financier ne peuvent être exécutés.
- Une comptabilisation incorrecte ou inexistante des avoirs par l'émetteur de factures ou son établissement financier.
- Des dispositions légales sont violées (p. ex. la protection des données).

Organisation	Link
SIX	www.iso-payments.ch www.six-group.com/interbank-clearing www.ebill.ch
Harmonisation du trafic des paiements suisse	www.paymentstandards.ch

Tableau 3: Liens vers les documents de référence sur Internet

2 Procédures alternatives

2.1 Définition

Dans le Swiss QR Code, l'émetteur de factures peut proposer des données relatives à des procédures alternatives dans le cadre de paiements dans l'élément «Procédures alternatives». L'élément peut être livré au maximum deux fois conformément aux Implementation Guidelines pour QR-facture. En d'autres termes, l'émetteur de factures peut intégrer deux procédures alternatives.

Étant donné que seuls 90 caractères environ peuvent être affichés sur la section paiement pour l'élément «Procédures alternatives», les règles suivantes doivent être respectées pour le remplissage afin de garantir les exigences de la protection des données:

Il faut d'abord encoder la désignation (abrégée) de la procédure alternative (p. ex. eBill). Il faut que le caractère suivant contienne le «caractère de séparation» du sous-élément utilisé (p. ex. «/»). Ensuite, les données doivent être indiquées comme le prévoit la procédure de paiement alternative respective.

Un nombre quelconque de sous-éléments peut être fourni dans la limite de la longueur de champ maximale pour l'élément.

Le Swiss QR Code comporte 100 caractères alphanumériques par «procédure alternative» qui peuvent être fournis au maximum deux fois. Environ 90 caractères peuvent être imprimés sur une ligne, de sorte que toutes les informations disponibles dans le code QR peuvent ne pas être affichées. Si tel est le cas, l'impression abrégée doit être indiquée par «...» en fin de ligne et il faut s'assurer que toutes les données à caractère personnel soient affichées.

Les données de l'élément «Procédures alternatives» ne sont interprétées et utilisées que par les procédures correspondantes. Elles ont pour but de permettre au destinataire de facture d'utiliser les procédures correspondantes avec le moins de ressources possible. Il convient de noter que le caractère spécial «@» est autorisé pour les procédures alternatives.

2.2 Polices et tailles de caractères

À l'impression de l'élément «Procédures alternatives» dans la partie visible, la taille des caractères est de 7 pt, la désignation de la procédure alternative étant imprimée en gras sur la section paiement.

2.3 Exemple: champs de données du Swiss QR Code et visualisation sur la QR-facture

Les exemples suivants permettent de visualiser le remplissage des éléments de données du Swiss QR Code (Tableau 4) et le placement d'un élément «Procédure de paiement alternative eBill» dans la partie visible sur la section paiement de la QR-facture (Illustration 1).

Élément conformément aux IG QR-facture Structure des données (partiellement abrégée)	Remplissage
QRType	SPC
Version	0200
Coding Type	1
Compte	CH4431999123000889012
DP - Type d'adresse	S
DP - Nom	Max Muster & Söhne
DP - Rue ou ligne d'adresse 1	Musterstrasse
DP - N° ou ligne d'adresse 2	123
DP - Numéro postal d'acheminement	8000
DP - Localité	Seldwyla
DP - Pays	CH
CF - Type d'adresse	
CF - Nom	
CF - Rue ou ligne d'adresse 1	
CF - N° ou ligne d'adresse 2	
CF - Numéro postal d'acheminement	
CF - Localité	
CF - Pays	
Montant	1949.75
Monnaie	CHF
DF - Type d'adresse	S
DF - Nom	Simon Muster
DF - Rue ou ligne d'adresse 1	Musterstrasse
DF - N° ou ligne d'adresse 2	1
DF - Numéro postal d'acheminement	8000
DF - Localité	Seldwyla
DF - Pays	CH
Type de référence	QRR
Référence	210000000003139471430009017
Communication non structurée	Ordre du 15.10.2020
Trailer	EPD
Informations de facturation	//S1/10/1234/11/201021/30/102673386/32/7.7/40/0:30
AV1 - Paramètres	eBill/B/simon.muster@example.com
AV2 - Paramètres	

Tableau 4: Exemple des données pour le Swiss QR Code

Récépissé		Section paiement		Compte / Payable à									
Compte / Payable à CH44 3199 9123 0008 8901 2 Max Muster & Söhne Musterstrasse 123 8000 Seldwyla				CH44 3199 9123 0008 8901 2 Max Muster & Söhne Musterstrasse 123 8000 Seldwyla									
Référence 21 00000 00003 13947 14300 09017				Référence 21 00000 00003 13947 14300 09017									
Payable par Simon Muster Musterstrasse 1 8000 Seldwyla		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Monnaie</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CHF</td> <td>1 949.75</td> </tr> </tbody> </table>		Monnaie	Montant	CHF	1 949.75	Informations supplémentaires Auftrag vom 15.10.2020 //S1/10/1234/11/201021/30/102673386/32/ 7.7/40/0:30					
Monnaie	Montant												
CHF	1 949.75												
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Monnaie</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CHF</td> <td>1 949.75</td> </tr> </tbody> </table>		Monnaie	Montant	CHF	1 949.75	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Monnaie</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CHF</td> <td>1 949.75</td> </tr> </tbody> </table>		Monnaie	Montant	CHF	1 949.75	Payable par Simon Muster Musterstrasse 1 8000 Seldwyla	
Monnaie	Montant												
CHF	1 949.75												
Monnaie	Montant												
CHF	1 949.75												
Point de dépôt		eBill/B/simon.muster@example.com											

Illustration 1: QR-facture avec procédure alternative eBill (schématique, non à l'échelle)

Spécifications détaillées

Pour de plus amples informations sur le remplissage de l'élément de données «Procédures alternatives» dans le Swiss QR Code, veuillez consulter les documents suivants:

«[Spécification pour l'utilisation de la procédure alternative eBill dans le Swiss QR Code](#)» et

«[Détails pour l'utilisation de la procédure alternative Twint dans le Swiss QR Code](#)».